

Montréal, le 10 novembre 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2015-2016  
Dossier de la Régie : R-3905-2014**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception du complément de preuve transmis par le Distributeur dans le dossier mentionné en titre et relatif aux « *Mesures visant à soutenir les ménages à faible revenu* »<sup>1</sup>.

La Régie fixe **au 14 novembre 2014 à 12 h** l'échéance pour le dépôt, le cas échéant, de complément de preuve sur ce sujet de la part des intervenants.

Considérant le calendrier actuel, il n'y aura pas de dépôt de demande de renseignements de la part des participants sur ces compléments de preuve. Les clarifications additionnelles qui seront jugées nécessaires se feront par le biais de contre-interrogatoires lors de l'audience.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>1</sup> Pièce B-0125.